

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 13 novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 6/11/2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Alexandre RAMBAUD.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2025-064 DM6 2025 Budget Principal

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Mr Le Maire indique qu'afin de régler la dépense d'achat d'une parcelle au Lotissement Les Champs Berton, il y a lieu de prévoir une décision modificative au budget de l'exercice 2025 et propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

COMMUNE DE LARGEASSE

DECISION MODIFICATIVE 6

Conseil Municipal du 13/11/2025

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Compte / Libellé		Chapitre / Compte / Libellé	
21-2171 - terrains nus	3 000,00 €	10-10222 - FCTVA	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €	TOTAL	3 000,00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 13 novembre 2025

Secrétaire de séance
Cécile SAUVETRE

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU


